

Après avis de la Commission des Finances en date du 30 avril 2018, il est proposé au Conseil Municipal :

- 1 - D'approuver les termes de la convention annexée ;
- 2 - D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention à intervenir et à effectuer toutes les démarches en découlant ;

La recette est inscrite au budget TS 100 - Nature 7478 - Fonction 023

**Adopté à l'unanimité**

Fait et délibéré, à MILLAU les jour, mois et an susdits.  
Suivent les signatures au registre

Pour extrait conforme





COMMUNE DE MILLAU  
EXTRAIT DU PROCES - VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 mai 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-quatre mai à 18h30

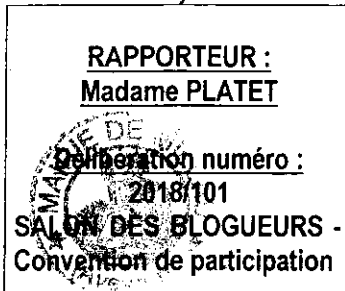
Le Conseil Municipal de la Commune de MILLAU  
étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances,  
après convocation légale, sous la présidence de M. Christophe SAINT-PIERRE.

Nombre de conseillers :

En exercice.....35  
Présents.....31  
Votants.....33

**ETAIENT PRESENTS** : Christophe SAINT PIERRE, Claude ASSIER, Daniel DIAZ, Karine ORCEL, Hugues RICHARD, Christelle SUDRES BALTRONS , Bernard NIEL , Bérénice LACAN, Alain NAYRAC, Anne GAUTRAND, Bernard SOULIE, Elodie PLATET, Nicolas LEFEVERE, Nathalie FORT, Patrice GINESTE, Dominique DUCROS, Richard FAYET, Maryse DAURES, Claude CONDOMINES, Barbara OZANEAUX, Thierry SOLIER, Annie BLANCHET, Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL , Michel DURAND, Albine DALLE, Frédéric FABRE, Nadine TUFFERY, Philippe RAMONDENC, Denis BROUGNOUNESQUE, Nicolas CHIOTTI

Objet :



**ETAIENT EXCUSES** : Laaziza HELLI pouvoir à Alain NAYRAC, Isabelle CAMBEFORT pouvoir à Philippe RAMONDENC

**ETAIENT ABSENTS** : Sylvie AYOT, Pascale BARAILLE

Monsieur Nicolas LEFEVERE est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Monsieur Jérôme CHIODO, Directeur Général des Services de la Mairie a été désigné comme secrétaire auxiliaire de séance.

Nota - Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le : jeudi 31 mai 2018, que la convocation du conseil avait été établie le vendredi 18 mai 2018  
Le Maire

Vu le code général des collectivités

Considérant que le Salon des blogueurs s'est tenu en Aveyron et sur le site de la Salle des Fêtes de Millau et du parc de la Victoire du 23 au 25 avril 2018 ;

Considérant que la Ville, l'Agence Départementale du Tourisme, l'Office de Tourisme et la Communauté de Communes Millau Grands Causses se sont associés pour la réalisation de cet évènement en apportant chacun une compétence, un savoir-faire ;

Considérant que la Ville a pris en charge une facture pour la location d'un chapiteau installé dans le parc de la Victoire pour un montant de 15 636€.

Considérant que l'Agence Départementale du Tourisme prend en charge une partie de cette facture, à hauteur de 3 136 € ;

Considérant qu'il convient de conventionner avec l'Agence Départementale du Tourisme afin de définir les modalités de reversement ;